ESCORTES DE NIVEAU 3 :

QUAND L'ABSENCE D'ANTICIPATION DEVIENT LE PROBLÈME DES GRADÉS !

Marseille le 3 NOVEMBRE 2026

Une note nationale, des consignes claires sur la composition des escortes… mais au CP Marseille, une organisation qui semble se construire au dernier moment, au détriment des personnels et du fonctionnement des bâtiments !

Le 27 mars 2026, la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille diffusait une note actualisant les consignes relatives à la composition des escortes de niveau 3.

Cette note prévoit notamment, dans les situations transitoires qu'elle décrit, la présence de **trois agents habilités ESP et d'un personnel d'encadrement ou de commandement**.

Une consigne connue depuis plusieurs mois. Une exigence qui ne devrait donc surprendre personne.

Pourtant, lorsqu'une escorte de niveau 3 doit être organisée, c'est encore la débrouille qui semble prendre le dessus !

ESCORTES 2 ET ESCORTES 3 : LES CONSIGNES NE SONT PAS INTERCHANGEABLES !

La note de la DISP du 27 mars 2026 est pourtant explicite !

Le panachage est prévu pour les escortes de niveau 2, pas pour les escortes de niveau 3 dans le dispositif transitoire décrit par la note !

Pour ces dernières, le dispositif transitoire prévoit trois agents habilités ESP et un personnel d'encadrement ou de commandement.

La note rappelle également qu'en cas d'urgence absolue et de carence absolue de personnels habilités ESP mobilisables, le chef d'établissement peut recourir à tout personnel de surveillance pour réaliser une extraction médicale.

Mais cette possibilité exceptionnelle ne doit pas devenir un mode habituel d'organisation.

Alors pourquoi, après la diffusion de cette note, la disponibilité du personnel d'encadrement nécessaire à ces escortes ne semble-t-elle toujours pas anticipée ?

LA CGT DES BAUMETTES

La CGT des BAUMETTES – 239 - CHEMIN DE MORGIOU 13404 Marseille Cedex 9
Téléphone / Fax : 04 88 22 92 88 Portable : 06 18 47 42 95 / 06 25 79 57 40
Mail : cgtdesbaumettes@gmail.com

Comment expliquer que la solution retenue consiste à prélever au dernier moment un gradé dans un bâtiment de détention ?

La CGT rappelle qu'une habilitation ne suffit pas à elle seule à régler les questions de disponibilité, de formation, d'équipement, de commandement et de sécurité.

ON NE PEUT PAS EXIGER UNE COMPOSITION PRÉCISE DES ESCORTES SANS PRÉVOIR LES MOYENS HUMAINS POUR LA RESPECTER !

Et surtout, on ne peut pas faire reposer les conséquences de cette absence d'anticipation sur les gradés des bâtiments, les officiers et les équipes ELSP.

UNE EXTRACTION MÉDICALE QUI RÉVÈLE LES FAILLES DE L'ORGANISATION

Les faits rapportés sont particulièrement révélateurs :

- **11 h 50 :** transmission à l'unité sanitaire concernant la personne détenue.
- **12 h 20 :** appel de l'unité sanitaire annonçant une sortie vers l'hôpital.
- L'officier d'astreinte contacte les ELSP, alors engagés à l'hôpital, afin d'organiser la prise en charge.
- Une équipe est relevée pour assurer cette escorte de niveau 3. La présence d'un gradé est annoncée.
- **15 h 10 :** au moment du départ, aucun gradé d'encadrement ELSP n'est finalement disponible pour accompagner l'extraction.

La solution retenue ? Faire sortir le gradé du bâtiment d'affectation de la personne détenue !

Voilà donc comment une difficulté d'organisation des escortes médicales se retrouve directement reportée sur les équipes de détention.

La CGT tient à être parfaitement claire : il n'est pas question de mettre en cause les personnels ELSP, qui assurent leurs missions avec les contraintes opérationnelles et les effectifs qui leur sont donnés.

Le problème n'est pas celui des collègues.

Le problème, c'est une organisation qui ne garantit pas, en amont, la disponibilité des moyens humains nécessaires à l'application des consignes !

LES GRADÉS DES BÂTIMENTS : UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT ?

Depuis septembre 2025, des astreintes sont demandées à certains gradés afin de pouvoir répondre aux besoins d'encadrement des escortes de niveau 3.

Aujourd'hui, ces mêmes gradés pourraient être mobilisés pour pallier l'absence de personnel d'encadrement disponible au moment d'une extraction.

La CGT pose donc plusieurs questions :

La CGT des BAUMETTES – 239 - CHEMIN DE MORGIOU 13404 Marseille Cedex 9
Téléphone / Fax : 04 88 22 92 88 Portable : 06 18 47 42 95 / 06 25 79 57 40
Mail : cgtdesbaumettes@gmail.com

Qui a décidé que les gradés des bâtiments devaient devenir la solution de remplacement systématique ?

À quel moment les personnels concernés ont-ils été consultés sur cette organisation **?**

Sur quels critères décide-t-on quel gradé doit quitter son secteur pour accompagner une extraction ?

Et surtout, qu'adviendra-t-il lorsque la personne détenue sera affectée au QD/QI, au quartier arrivant ou à la MAF ?

Les contraintes de ces quartiers disparaîtront-elles comme par magie ?

On ne peut pas déshabiller un secteur pour en habiller un autre, sans mesurer les conséquences sur la sécurité et la continuité du service !

UNE EXTRACTION, ET C'EST TOUTE L'ORGANISATION DU BÂTIMENT QUI SUBIT !

Lorsqu'un gradé quitte son bâtiment pour accompagner une escorte, ses missions ne disparaissent pas pour autant.

L'officier du secteur peut alors se retrouver contraint de prolonger sa présence jusqu'à **18 h 45** pour compenser cette absence.

Et cela dans un contexte où les officiers cumulent déjà permanences, astreintes, heures supplémentaires et obligations de récupération.

Jusqu'où compte-t-on repousser les limites des personnels pour compenser les insuffisances d'organisation ?

ET LE WEEK-END, ON FAIT COMMENT ?

Avec le nombre important de personnels faisant fonction dans certains services, une question essentielle reste entière.

Que se passera-t-il lorsqu'une escorte de niveau 3 devra être organisée un week-end, sans personnel d'encadrement répondant aux exigences de la note disponible dans les bâtiments ?

Qui prendra la décision ? Qui assurera la mission ? Selon quelle procédure ?

Une consigne nationale ne peut pas reposer sur l'espoir qu'un gradé sera disponible quelque part au moment où l'urgence se présente.

La CGT des BAUMETTES – 239 - CHEMIN DE MORGIOU 13404 Marseille Cedex 9
Téléphone / Fax : 04 88 22 92 88 Portable : 06 18 47 42 95 / 06 25 79 57 40
Mail : cgtdesbaumettes@gmail.com

HABILITÉ À SORTIR… MAIS AVEC QUELS MOYENS ?

Autre interrogation majeure : l'engagement de gradés habilités, mais non armés, au sein d'escortes de niveau 3.

La note du 27 mars 2026 précise la composition de l'escorte, mais ne répond pas à elle seule à toutes les interrogations relatives aux moyens et au rôle opérationnel du personnel d'encadrement.

Quelle est précisément la fonction attendue du gradé en cas d'incident grave ?

Quel rôle lui est attribué dans le dispositif de sécurité ? Quelles consignes opérationnelles s'appliquent ? Quelle préparation lui est assurée ?

La présence d'un gradé ne doit pas devenir une simple case à cocher pour permettre le départ d'une escorte !

LA CGT EXIGE DES RÉPONSES ET UNE VÉRITABLE ORGANISATION !

La CGT du CP Marseille demande :

- Une clarification écrite des modalités de désignation des personnels d'encadrement pour les escortes de niveau 3.
- Une anticipation réelle des besoins, y compris les week-ends, jours fériés et périodes d'astreinte.
- Une concertation avec les gradés et officiers concernés, ainsi qu'avec les équipes ELSP, sans mise en concurrence des services.
- La garantie que les prélèvements de personnels ne mettent pas en difficulté la sécurité et le fonctionnement des bâtiments.
- Une clarification des responsabilités, des habilitations et des moyens opérationnels nécessaires à ces missions.
- Une prise en compte effective des heures supplémentaires, des repos et des contraintes déjà supportées par les personnels.

LA CGT NE CONTESTE PAS LA NÉCESSITÉ D'ASSURER LES EXTRACTIONS MÉDICALES, NI LE TRAVAIL DES ELSP.

ELLE CONTESTE UNE LOGIQUE D'IMPROVISATION QUI CONSISTE À FAIRE SUPPORTER AUX PERSONNELS LES CONSÉQUENCES D'UNE ORGANISATION INSUFFISAMMENT ANTICIPÉE.

LES TEXTES EXISTENT. LES RISQUES AUSSI.

« Une escorte de niveau 3 ne s'improvise pas à 15 h 10 en allant chercher un gradé dans un bâtiment ! La sécurité exige de l'anticipation, pas du bricolage ! »

La CGT des BAUMETTES – 239 - CHEMIN DE MORGIOU 13404 Marseille Cedex 9
Téléphone / Fax : 04 88 22 92 88 Portable : 06 18 47 42 95 / 06 25 79 57 40
Mail : cgtdesbaumettes@gmail.com